



SOUTENIR LES TRANSITIONS VERS DES MODÈLES DURABLES DANS LE CADRE DU PACTE VERT POUR L'EUROPE GRÂCE À LA POLITIQUE DE COHÉSION

Boîte à outils à l'intention des décideurs nationaux et régionaux

Manuscrit achevé en novembre 2020

La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2021

© Union européenne, 2021



La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Print ISBN 978-92-76-30194-3 doi:10.2776/266412 KN-01-20-720-FR-C
PDF ISBN 978-92-76-30169-1 doi:10.2776/899932 KN-01-20-720-FR-N

Table des matières

1.	À propos de la présente boîte à outils.....	2
2.	Transitions vers la durabilité, régions et politique de cohésion	3
3.	Élaborer une vision à long terme.....	6
4.	Gouvernance des transitions.....	8
5.	Soutien à l'innovation.....	11
6.	Soutien au déploiement et abandon progressif	14
7.	Soutenir une transition juste	16
8.	Approches territoriales	18
9.	Intégrer la durabilité dans les programmes et projets.....	20
10.	En résumé: un programme de transformation adapté à différentes situations de départ.....	22

1. À propos de la présente boîte à outils

Le pacte vert pour l'Europe ⁽¹⁾ est la stratégie de l'Union européenne (UE) visant à rendre son économie et sa société compatibles avec une planète en bonne santé. Il préconise une approche stratégique axée sur les objectifs de neutralité climatique et d'économie circulaire. Cette approche repose essentiellement sur le concept de *transitions vers la durabilité*, c'est-à-dire des transformations à long terme des systèmes sociétaux vers des modes de production et de consommation plus durables, qui sont encouragées depuis de nombreuses années dans le discours de l'UE.

La présente boîte à outils tente de traduire cette approche en méthodes, mesures et outils concrets qui peuvent être mis en œuvre dans le cadre de la politique de cohésion de l'UE. Elle se concentre sur la manière dont la politique de cohésion peut soutenir les transitions vers la durabilité dans la planification et la mise en œuvre des accords de partenariat et des programmes, en allouant prioritairement le soutien disponible pour la période financière 2021-2027 d'une manière favorable à une transition vers une économie verte, circulaire et neutre pour le climat. Elle comprend une série d'instruments et de questions visant à orienter une réflexion stratégique et à contribuer à atteindre l'ambition accrue du pacte vert pour l'Europe au moyen de la future politique de cohésion.

La boîte à outils s'adresse principalement aux autorités de programmation et de gestion aux échelons national et régional. Si de nombreux autres acteurs participent à la mise en œuvre, les autorités de gestion peuvent utiliser la politique de cohésion pour susciter un changement axé sur les transitions et créer un cadre global suffisamment souple pour tenir compte des stratégies, mesures et conditions locales.

Après avoir montré comment la politique de cohésion de l'UE peut aider les régions à gérer les transitions vers la durabilité (section 2), le présent document aborde la formulation d'une vision à long terme (section 3). Ensuite, il examine la question de la gouvernance des transitions vers la durabilité, en mettant l'accent sur les acteurs, les politiques et les institutions concernés qui s'inscrivent dans le contexte plus large du fonctionnement de la politique de cohésion (section 4), puis il précise la manière dont la politique de cohésion peut contribuer à soutenir les transitions en investissant dans l'innovation (section 5), en déployant des solutions durables (section 6) et en assurant une transition juste (section 7). Il s'intéresse également à la façon dont les stratégies territoriales, en tant qu'outils classiques de la politique de cohésion, peuvent soutenir les transitions vers la durabilité (section 8). Enfin, il se concentre sur la sélection de projets et sur les mesures qui peuvent atténuer les incidences négatives sur l'environnement du soutien financier, ainsi que sur le suivi et l'évaluation de la contribution de la politique de cohésion aux transitions vers la durabilité (section 9).

Le présent document contient les principaux messages d'un rapport plus long élaboré pour la direction générale de la politique régionale et urbaine de la Commission européenne ⁽²⁾. Cette version longue comprend plusieurs études de cas, des exemples à suivre, des liens vers des initiatives spécifiques de l'UE et des informations plus détaillées sur les différents outils qui sont mentionnés dans le présent document.

⁽¹⁾ https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr

⁽²⁾ https://ec.europa.eu/regional_policy/en/information/publications/reports/2020/report-on-a-toolkit-for-national-and-regional-decision-makers-supporting-sustainability-transitions-under-the-european-green-deal-with-cohesion-policy

2. Transitions vers la durabilité, régions et politique de cohésion

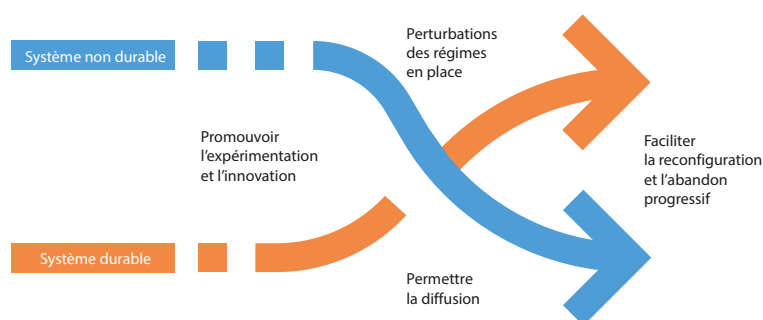
Si les politiques de l'UE ont contribué à une amélioration considérable de l'état de l'environnement en Europe, les politiques environnementales seules ne permettent pas de relever des défis tels que ceux liés au changement climatique, à la biodiversité ou à l'utilisation des ressources. Ces défis requièrent des changements systémiques dans des systèmes de production et de consommation non durables, ce qui nécessite une transformation fondamentale des grands systèmes sociotechniques, y compris des changements au niveau des technologies, des infrastructures, de la législation, des marchés, des comportements, etc. Les transitions vers la durabilité peuvent s'entendre comme des transformations à long terme de ces systèmes vers des modes de production et de consommation plus durables ⁽³⁾.

L'UE a fixé des objectifs ambitieux pour guider ce changement, notamment en ce qui concerne le changement climatique et l'économie circulaire. En décembre 2019, le pacte vert pour l'Europe a établi un nouveau programme ambitieux pour l'Europe, axé sur l'avènement d'une Europe neutre pour le climat, où la croissance est dissociée de l'utilisation des ressources, en 2050.

Les économies et les sociétés sont en constante évolution. Mais pour parvenir à un résultat durable, la transition doit être pilotée et gérée. Les politiques publiques peuvent soutenir de nouvelles solutions qui permettent les transitions vers la durabilité et atténuer la résistance des acteurs qui défendent le système en place et leurs intérêts personnels. Généralement, les spécialistes décrivent les transitions comme la déstabilisation ou la transformation systémique de «régimes» en place non durables par l'émergence de nouvelles «niches» durables.

Dans une représentation idéalisée des transitions vers la durabilité, on peut distinguer trois processus principaux: l'innovation (émergence), le déploiement à grande échelle de solutions durables (diffusion) et la reconfiguration des systèmes (tout en garantissant une transition juste).

La courbe en x des transitions ⁽⁴⁾



Les régions jouent un rôle essentiel dans ce processus. Elles sont le lieu d'émergence de nouvelles solutions technologiques et sociales. Par ailleurs, les régions contribuent aux objectifs nationaux et de l'UE en adoptant des solutions technologiques, économiques et sociétales existantes qu'elles déploient d'une manière adaptée à leur contexte local. Elles doivent également contribuer à l'abandon progressif des solutions non durables en retirant leur soutien à ces technologies et pratiques. Enfin, les régions doivent veiller à ce que cette reconfiguration se fasse de manière juste et équitable, et éviter que la transition ait une incidence négative sur le développement et le bien-être régionaux.

⁽³⁾ <https://www.eea.europa.eu/soer>

⁽⁴⁾ Adapté de: Agence européenne pour l'environnement, *Sustainability transitions: policy and practice*, Copenhague, 2019.

La politique de cohésion est un instrument important pour les transitions vers la durabilité, et ce, pour un certain nombre de raisons. Elle apporte un financement considérable aux régions et revêt une dimension liée au renforcement des capacités, donnant ainsi aux territoires les moyens d'agir tant sur le plan financier qu'au niveau de la gestion de la mise en œuvre. Elle met fortement l'accent sur le partenariat avec les parties prenantes concernées et adopte une stratégie large et intégrée du développement régional. Elle est fondée sur les territoires, ce qui permet une mise en œuvre des transitions à l'échelle adéquate et adaptée au territoire spécifique, tout en reliant celles-ci à d'autres niveaux de gouvernance.

La pandémie de COVID-19 et la relance verte

Les effets de la pandémie de COVID-19, qui sévit depuis 2020, se font sentir dans tous les États membres de l'UE et dans d'autres pays dans le monde. Le chômage est monté en flèche et les citoyens ont vu leurs moyens de subsistance menacés. Après une intervention de sauvetage d'urgence des gouvernements, l'attention s'est portée sur la relance, y compris au niveau de l'UE. Les États membres de l'UE ont adopté, outre le cadre financier pluriannuel 2021-2027, une ambitieuse enveloppe financière pour faire face aux effets de la pandémie, d'un montant total de 750 milliards d'euros sous forme de subventions et de prêts. Cette enveloppe porte l'aide financière totale aux États membres à plus de 1 800 milliards d'euros pour les prochaines années. Une partie de cette aide sera fournie par l'intermédiaire de la nouvelle facilité pour la reprise et la résilience, qui fonctionnera parallèlement à la politique de cohésion et à d'autres instruments de soutien de l'UE.

Il est possible que la relance des économies ne se traduise pas par un retour à la situation antérieure. La crise de la COVID-19 a mis en évidence la nécessité d'une meilleure compréhension et d'une meilleure intégration d'une approche systémique dans nos cadres d'action et de gouvernance. Comprendre les liens entre nos chaînes de production, la biodiversité, le climat, la dégradation des écosystèmes, la pollution, la santé, les systèmes agroalimentaires ainsi que la durabilité et la résilience de notre modèle socio-économique est une condition indispensable à l'élaboration d'un plan de relance qui donne des résultats à court et à long terme.

La crise a également des conséquences sur la gouvernance globale des transitions. En dépit d'éventuelles pressions en faveur d'une vision à court terme pour résoudre les problèmes immédiats, qui pourraient conduire à soutenir des technologies et des actifs qui seront ensuite délaissés, les décideurs peuvent financer des secteurs et des technologies qui encouragent les transitions vers la durabilité. À cette fin, on peut notamment subordonner le soutien à la performance environnementale, en ne finançant les secteurs et technologies non durables que s'il n'existe pas de solutions de remplacement durables, ou abandonner le soutien à des secteurs et technologies non durables au bénéfice de secteurs et technologies pouvant fournir le même service de manière durable (comme les énergies renouvelables ou les véhicules électriques).

Certains changements environnementaux positifs ont eu lieu en raison des effets immédiats de la crise économique, par exemple en matière de pollution atmosphérique et d'émissions de gaz à effet de serre. Sans intervention au niveau des politiques, ces changements pourraient disparaître lorsque les économies se redresseront. Toutefois, les décideurs politiques ont la possibilité d'œuvrer à rendre certains de ces changements permanents.

Le moment est également opportun pour passer d'un système économique axé sur l'optimisation à un système adaptatif et résilient. La crise est une bonne occasion d'instaurer des changements dans les domaines où la résistance au changement est faible. Par exemple, la baisse temporaire de la demande de transports urbains motorisés offre la possibilité de diminuer l'espace réservé aux automobiles et d'augmenter l'espace réservé aux transports non motorisés, par exemple en créant des pistes cyclables. La pandémie a également contraint les pays à modifier les comportements et les habitudes

(télétravail, apprentissage et santé en ligne, notamment) à grande échelle. Les enseignements tirés de ces événements peuvent servir de base pour promouvoir un changement de comportement durable à l'avenir.

En raison de la modification des conditions économiques et sociales ainsi que des priorités stratégiques, la crise donne aux décideurs politiques l'occasion de mettre en œuvre une véritable réforme. Toutefois, compte tenu de l'incertitude engendrée par la crise, les gouvernements pourraient être moins enclins à mettre en œuvre les transitions, étant donné que le résultat incertain de ces dernières renforce encore l'incertitude.

La présente boîte à outils, bien qu'explicitement destinée à la politique de cohésion, pourrait également servir à orienter les nouveaux instruments de relance vers un soutien aux transitions vers la durabilité.

3. Élaborer une vision à long terme

Les problèmes de durabilité systémiques ne peuvent pas être résolus par un changement progressif, axé uniquement sur l'amélioration de l'efficacité des systèmes existants. Ils requièrent plutôt la transformation des systèmes socio-économiques à l'origine de la dégradation de l'environnement (par exemple les systèmes alimentaires, énergétiques et de mobilité). Cette transformation doit s'inscrire dans une stratégie axée sur une vision accompagnée de cibles et d'objectifs ambitieux à long terme.

Dans un premier temps, il est nécessaire de comprendre de manière approfondie les systèmes qui doivent être transformés. Une cartographie des systèmes peut aider à découvrir comment ces derniers entraînent une dégradation de l'environnement et comment ils peuvent résister au changement. La récente politique de l'UE s'est caractérisée par le passage à une transformation systémique en lieu et place d'objectifs axés uniquement sur les questions environnementales, par exemple dans le contexte de l'union de l'énergie, du plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire ou de la stratégie «De la ferme à la table».

Après la cartographie des systèmes, l'élaboration d'une vision et la définition d'une stratégie pourront avoir lieu. Il s'agit de formuler une vision à long terme, de la concrétiser sous la forme d'un ensemble d'objectifs, de définir les voies permettant d'atteindre ces objectifs et de les traduire en un ensemble cohérent d'actions.

Les États membres et les régions ne partiront pas tous de la même situation dans ce processus. Certaines régions peuvent s'appuyer sur des approches déjà en place (parfois à l'échelle nationale) établissant les perspectives souhaitables à moyen ou long terme ainsi que les cibles et objectifs correspondants. D'autres ne disposent pas d'une approche globale de ce type. Dans ces cas, les plans de développement nationaux et régionaux élaborés pour accéder aux fonds de la politique de cohésion peuvent être utilisés dans le cadre de l'exercice de définition d'une vision stratégique aux fins des transitions vers la durabilité. Les autorités de gestion peuvent également envisager d'utiliser les fonds de la politique de cohésion pour élaborer les stratégies et les cadres de planification qui ne sont pas encore en place, par exemple pour l'adaptation au changement climatique ou pour l'économie circulaire.

Principes relevant des bonnes pratiques

1. **Cartographier les systèmes d'approvisionnement** (par exemple le système alimentaire, le système énergétique, le système de mobilité):

- a) définir les limites du système du point de vue de l'espace, du temps et des thèmes (par exemple les émissions de CO₂ dues à la mobilité dans une ville au cours des dernières décennies);
- b) déterminer les éléments et les moteurs du besoin auquel le système répond (par exemple la mobilité nécessaire pour se rendre dans les magasins, les déplacements dans le cadre du travail, les loisirs, etc.) et le contexte qui influence ce besoin (par exemple l'expansion urbaine);
- c) déterminer les technologies et les modes disponibles pour répondre aux besoins, y compris les solutions relevant des régimes en place (par exemple la voiture privée avec moteur à combustion interne, les véhicules électriques, les transports publics par autobus, le vélo, etc.) et les solutions relevant des niches (par exemple le covoiturage);

- d) déterminer les éléments des régimes en place qui influencent les choix disponibles pour la satisfaction des besoins, en particulier les normes culturelles, les comportements, les infrastructures, la législation et la politique, les règles du marché, etc. (par exemple les voitures en tant que symboles de statut social, la taxation des carburants, les zones à faibles émissions, les infrastructures routières, les infrastructures de stationnement, etc.), y compris les infrastructures existantes et les modifications potentielles de ces infrastructures;
- e) cartographier les effets des technologies et modes relevant des régimes en place et des niches sur l'économie, la société et l'environnement (par exemple les emplois, les émissions dans l'air et dans l'eau, l'utilisation des ressources);
- f) cartographier les acteurs ayant un intérêt dans les solutions relevant des régimes en place ou des niches, y compris leurs intérêts, les types et niveaux de ressources pour promouvoir ces intérêts, les liens avec les autres acteurs, ainsi que la capacité à influencer le contexte législatif et stratégique, le discours public, le développement technologique et d'autres conditions qui structurent les processus de transition;
- g) cartographier le paysage plus large et les grandes tendances qui servent de toile de fond (par exemple les prix mondiaux des carburants, la géopolitique, les accords environnementaux mondiaux, l'intelligence artificielle) au régime en place et peuvent l'influencer;
- h) recenser les forces et pressions extérieures qui ont une incidence sur les systèmes d'approvisionnement (par exemple les grandes tendances et les forces perturbatrices).

2. Élaborer une **vision** à long terme en mettant en œuvre un processus participatif visant à formuler des aspirations (par exemple la loyauté, l'accessibilité, la durabilité, l'innovation, la sécurité, la santé, la justice, l'équité, la résilience, la prospérité) pour les systèmes d'approvisionnement pertinents.

3. Traduire les visions en **objectifs et cibles** et recenser les **voies** possibles à l'aide d'une combinaison de processus participatifs, de méthodes analytiques (par exemple la modélisation) et de processus politiques. Il convient de tenir compte de ce qui suit:

- a) les solutions technologiques, comportementales et autres disponibles;
- b) le potentiel régional;
- c) la résistance potentielle au changement;
- d) les grandes tendances.

4. Formuler une **stratégie et un plan d'action** au moyen d'un processus participatif et politique, tenant compte des contributions analytiques. Il convient d'inclure des informations sur les éléments suivants:

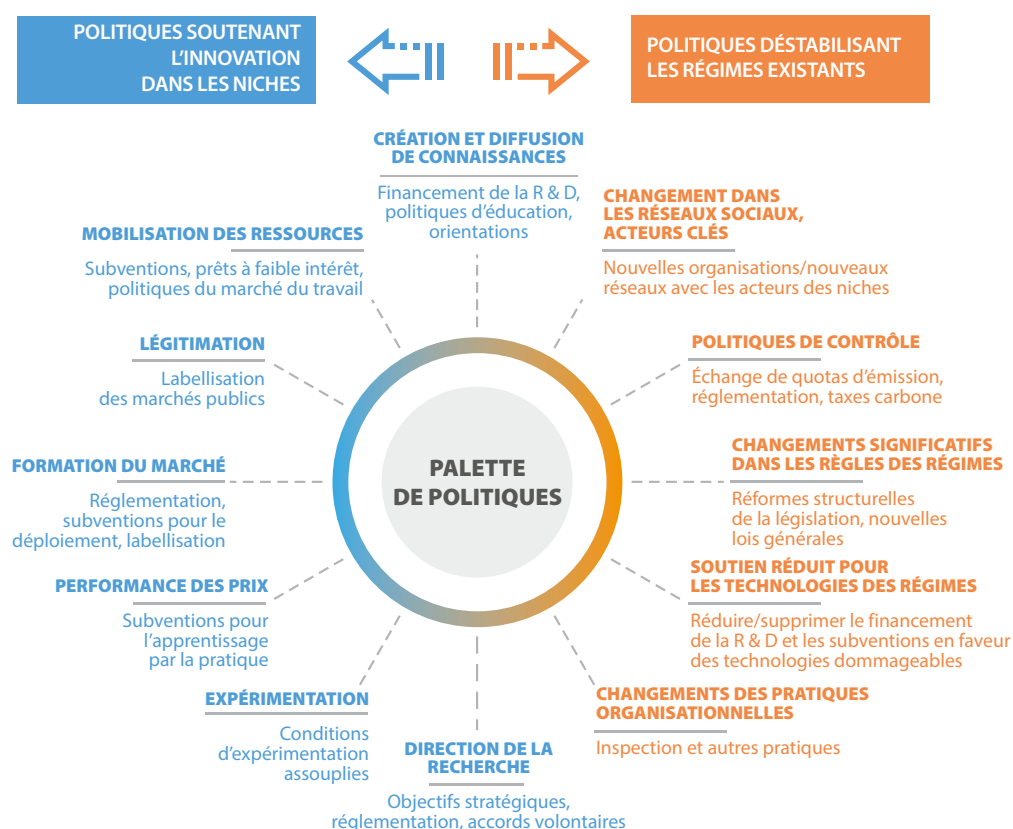
- a) les structures de coordination et d'organisation;
- b) le budget global et les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre, et les sources de financement;
- c) les principaux instruments d'action à utiliser;
- d) les mesures spécifiques à mettre en œuvre, y compris les ressources financières nécessaires, le service, la personne ou l'organisation responsables, et le calendrier;
- e) la mise en œuvre d'un processus de suivi et de réexamen.

4. Gouvernance des transitions

Pour que les transitions vers la durabilité mènent aux objectifs à long terme souhaités dans un contexte complexe et incertain, elles doivent être soutenues par une gouvernance proactive, ce qui requiert un large éventail d'institutions, de parties prenantes et de politiques.

Du point de vue des politiques, le contexte pertinent comporte les éléments suivants: des instruments relevant de la politique d'innovation, des instruments relevant de la politique environnementale et sectorielle destinés à soutenir le déploiement de nouvelles solutions et à éviter le verrouillage, des instruments de politique en faveur d'une transition juste, y compris des interventions sur le marché du travail ainsi que des interventions sociales et éducatives, des politiques en matière de développement des entreprises et des politiques de redistribution, ainsi que des instruments de communication pour accroître le soutien à la transition. Le graphique ci-dessous illustre la complexité de ces palettes de politiques.

Palettes de politiques en faveur des transitions vers la durabilité ⁽⁵⁾



Les autorités de gestion auront, au mieux, un contrôle limité sur ces politiques, mais la politique de cohésion peut encore être un catalyseur de changement en relevant certains des défis posés par les transitions vers la durabilité:

⁽⁵⁾ Kivimaa, P., «Building sustainability transitions», 2019. Dans la série de séminaires de l'OCDE *Managing Environmental and Energy Transitions for Regions and Cities*, séminaire 1: «Managing the Transition to a Climate-Neutral Economy», Paris, 17 mai 2019.

- » étant donné qu'il n'est pas possible de prédire tous les effets du changement systémique, la gouvernance des transitions doit **reconnaître l'incertitude et intégrer la réflexion dans le processus de gouvernance**. La politique de cohésion prévoit un réexamen à l'occasion de la nouvelle programmation tous les sept ans et lors de l'examen à mi-parcours. Même après l'adoption de l'accord de partenariat et des programmes, des changements peuvent être apportés tout au long de la mise en œuvre de la politique de cohésion;
- » compte tenu de la complexité des transitions et de la **nécessité d'adopter des approches innovantes**, un certain nombre d'initiatives sont vouées à l'échec. Par conséquent, il est important de prévoir une marge d'expérimentation (comme proposé, notamment, dans le cadre de l'initiative urbaine européenne);
- » il importe d'**éviter le verrouillage**, c'est-à-dire le développement de technologies, de comportements, d'infrastructures, etc., qui empêcheront les transitions vers la durabilité ou augmenteront considérablement le coût de ces transitions. L'abandon progressif des technologies, produits, pratiques et normes non durables est aussi important que l'investissement dans des solutions durables. En concentrant les dépenses de la politique de cohésion sur les technologies et solutions de transformation et en évitant les dépenses en faveur de solutions non durables, on peut soutenir les processus d'abandon progressif et d'introduction progressive;
- » les gouvernements ne peuvent mettre en œuvre une transition sans une **large participation des parties prenantes**. Il est également nécessaire de travailler par-delà les niveaux de pouvoir, les échelles territoriales, les domaines d'action et les limites sectorielles. La politique de cohésion doit aider les acteurs qui peuvent soutenir les transitions, tant par le renforcement des capacités que par le soutien aux projets et initiatives pertinents. Plutôt que d'associer un éventail représentatif de parties prenantes, l'accent devrait être mis sur le potentiel des acteurs concernés à contribuer de manière positive aux transitions;
- » il peut être nécessaire de **tenir compte de la résistance au changement** étant donné que, par définition, les transitions engendreront des perturbations pour certains acteurs tels que les groupes engagés dans les technologies et pratiques non durables. Le financement de la politique de cohésion peut atténuer les incidences pour les personnes touchées, contribuer au renforcement des capacités des acteurs de la transformation et soutenir l'innovation et le déploiement de solutions durables;
- » une **transition juste** est nécessaire pour garantir que la transition ne représente pas une charge disproportionnée pour certains groupes ou territoires. Le mécanisme pour une transition juste et le Fonds pour une transition juste peuvent soutenir cet objectif.

Principes relevant des bonnes pratiques

1. Il convient de cartographier la **palette de politiques existante** qui favorise ou entrave les transitions vers la durabilité. L'évaluation devrait porter sur l'ensemble des trois principaux processus intervenant dans les transitions vers la durabilité (innovation, introduction progressive, et abandon progressif et transition juste) et leurs instruments d'action correspondants (instruments en faveur de l'innovation, instruments relevant de la politique environnementale et sectorielle destinés à soutenir le déploiement de nouvelles technologies et solutions et à éviter le verrouillage, et instruments d'action pour une transition juste, voir également les sections 5 à 7).

À cet effet, les questions suivantes doivent être examinées:

- a) Quels sont les grands changements nécessaires dans les systèmes technologiques et socio-économiques pour soutenir les transitions vers la durabilité?

- b) Quels changements doivent intervenir au cours de la période de programmation?
- c) Quels sont les acteurs chargés d'opérer ces changements et de quelle manière leur comportement doit-il changer?
- d) Quelles politiques peuvent être utilisées pour influencer le comportement de ces acteurs?
- e) Comment aborder la résistance au changement?

2. Il convient d'évaluer la palette de politiques existante pour recenser les éventuels obstacles aux transitions vers la durabilité.

- a) Quelles solutions doivent être mises en œuvre conformément aux stratégies et plans d'action pour les transitions vers la durabilité?
- b) De nouvelles solutions sont-elles disponibles pour remplacer les solutions non durables existantes ou un soutien à l'innovation est-il nécessaire?
- c) Des solutions durables sont-elles présentes à une échelle adéquate ou des politiques sont-elles nécessaires pour déployer ces solutions?
- d) Les technologies et solutions actuelles sont-elles soutenues par des subventions dommageables? Les dépendances sociales, économiques et culturelles et celles liées aux réseaux et aux infrastructures créent-elles un verrouillage en conférant des avantages aux solutions existantes? Quelles sont les mesures nécessaires pour assurer des conditions de concurrence équitables entre les nouvelles solutions durables et les solutions non durables existantes?
- e) Existe-t-il des politiques pour lutter contre les éventuelles incidences sociales négatives et assurer une transition juste?

3. Il convient de déterminer le **rôle des fonds de la politique de cohésion dans la palette de politiques** destinées à mettre en œuvre les transitions vers la durabilité. Une série de questions doivent être posées pour déterminer le rôle que la politique de cohésion peut jouer:

- a) Un financement public est-il nécessaire pour atteindre le résultat souhaité?
- b) Si un financement public est requis, le soutien de la politique de cohésion est-il nécessaire ou d'autres instruments de financement sont-ils disponibles et suffisants?
- c) Quelle forme le soutien de la politique de cohésion doit-il prendre?
- d) Quels critères environnementaux doivent être remplis?
- e) Quelles mesures doivent être prises à l'échelle nationale, d'une part, et à l'échelon régional ou local, d'autre part? Certaines mesures pourraient-elles être mieux mises en œuvre dans le cadre d'une coopération transnationale ou transfrontalière?




4. Il convient de mettre en œuvre les procédures et structures pour promouvoir une **gouvernance adaptative et l'apprentissage des politiques**, afin d'intégrer la réflexion dans un processus dont les résultats sont intrinsèquement difficiles à prévoir. Cela passe par la mise en place de boucles de retour d'information pour assurer l'apprentissage et par la réalisation, le cas échéant, d'ajustements lorsque des enseignements sont tirés de la mise en œuvre.

5. Soutien à l'innovation


Les transitions deviennent possibles lorsque des solutions de remplacement pour un avenir durable sont mises à disposition. C'est la raison pour laquelle le soutien à l'innovation est au cœur de la transition vers une économie circulaire et neutre pour le climat.

Comme expliqué précédemment, pour relever les défis environnementaux systémiques, les solutions doivent considérablement s'écarter des technologies et pratiques actuelles. Par conséquent, l'innovation radicale doit être sérieusement prise en considération. Il peut s'agir de l'innovation technologique, de l'innovation sociale, de l'innovation au niveau des modèles d'entreprise et de l'innovation au niveau des politiques, comme le montre le tableau ci-dessous.

Exemples d'innovation en vue des transitions vers la durabilité ⁽⁶⁾

Domaine	Axe principal	Exemples
Innovation technologique 	vise à élaborer de nouveaux produits et processus et à apporter des changements technologiques importants aux produits et processus.	<ul style="list-style-type: none"> » Mobilité: véhicules électriques à batterie, vélos électriques, carburants de substitution, véhicules autonomes. » Alimentation: permaculture, semis direct, viande et produits laitiers d'origine végétale, modification génétique. » Énergie: électricité renouvelable, pompes à chaleur, maisons passives, réaménagement de logements entiers, compteurs intelligents. » L'innovation technologique transversale inclut par exemple les technologies numériques (intelligence artificielle, mégadonnées, internet des objets).
Innovation sociale 	vise à définir de nouvelles pratiques sociales destinées à répondre aux besoins sociaux d'une manière différente des solutions existantes.	<ul style="list-style-type: none"> » Mobilité: covoiturage, transfert modal, téléconférence, télétravail, commerce électronique. » Alimentation: réseaux alimentaires alternatifs, alimentation biologique, changement des habitudes alimentaires, agriculture urbaine, conseils alimentaires. » Énergie: production décentralisée d'énergie («prosommateurs»), énergie communautaire, cafés énergétiques. » Parmi les innovations sociales transversales à l'échelle de la société figurent la démocratie énergétique, l'économie du partage, l'économie de la réparation, le localisme et l'externalisation ouverte.
Innovation au niveau des modèles d'entreprise 	vise à modifier la proposition de valeur d'une organisation et son modèle de fonctionnement sous-jacent en changeant la logique qui sous-tend la manière dont une organisation crée, procure et capte de la valeur dans les contextes économique, social, culturel ou autre.	<ul style="list-style-type: none"> » Mobilité: services de mobilité, covoiturage, reconditionnement de véhicules, partage de vélos. » Alimentation: réseaux alimentaires alternatifs, alimentation biologique. » Énergie: entreprises de services énergétiques, capacité de réserve, fourniture d'électricité véhicule-réseau. » Innovation numérique transversale débouchant sur de nouveaux modèles d'entreprise, innovation dans le domaine financier (technologie financière) comportant diverses formes de financement participatif telles que les prêts entre particuliers, le financement participatif fondé sur le don et les actions communautaires.

⁽⁶⁾ Voir https://ec.europa.eu/regional_policy/en/information/publications/reports/2020/report-on-a-toolkit-for-national-and-regional-decision-makers-supporting-sustainability-transitions-under-the-european-green-deal-with-cohesion-policy

Domaine	Axe principal	Exemples
Innovation au niveau des politiques 	Processus, pratiques et outils nouveaux utilisés pour la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques qui permettent de mieux résoudre les problèmes liés à des questions complexes.	» Pensée systémique, prospective stratégique, accent sur la compréhension comportementale, conception expérimentale, approche numérique, intégration de la complexité, accent sur les citoyens et définition de nouvelles alliances, accent sur les conséquences.

La perspective des transitions vers la durabilité définit l'innovation comme un facteur de transformation. Toutefois, étant donné que les régions sont les lieux d'où émergent de nouvelles solutions (voir la section 2), l'innovation doit également s'appuyer sur le potentiel et les besoins de développement des régions. Dans le contexte de la politique de cohésion, les stratégies de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente (stratégies RIS3) continuent de servir de cadre pour le financement des activités d'innovation, au titre de l'objectif stratégique n° 1, et joueront un rôle important dans la recherche de solutions innovantes aux défis sociétaux liés à la transition écologique.

Dans de nouveaux domaines d'activité, les décideurs politiques doivent garantir que les niches protégées sont accessibles non seulement aux acteurs en place, mais aussi aux nouveaux entrants, entrepreneurs et acteurs périphériques. Préserver les niches des pressions générales liées à l'économie, aux infrastructures, aux préférences des consommateurs et à d'autres formes de sélection peut supposer de protéger l'innovation, de la favoriser et de lui fournir un cadre propice.

- » Protéger l'innovation suppose de préserver des pressions générales liées à l'économie, aux infrastructures, aux préférences des consommateurs et à d'autres formes de sélection. Les régions et les villes pourraient fournir des «espaces» protégés dans lesquels des expériences pourraient avoir lieu, comme les villes en transition et les initiatives de «grappes écologiques».
- » Favoriser l'innovation suppose d'accompagner les processus d'apprentissage, de structurer les attentes et de soutenir les processus de mise en réseau, pour soutenir le développement de l'innovation pionnière.
- » Fournir un cadre propice à l'innovation consiste à modifier les environnements de sélection traditionnels, pour les rendre plus ouverts aux innovations de niche. Cela suppose des décideurs politiques disposant d'un pouvoir suffisant pour ouvrir l'espace aux nouveaux entrants, éventuellement au détriment des acteurs des régimes existants.

L'expérimentation est essentielle pour l'innovation étant donné que la réussite du processus d'innovation est incertaine et que tous les résultats des innovations radicales ne peuvent être prévus.

Principes relevant des bonnes pratiques

1. Tenir compte des besoins en matière d'innovation pour le **changement transformateur** lors de l'élaboration des stratégies RIS3:

- a) analyser le contexte régional et le potentiel d'innovation: recenser les solutions essentielles, conformes au potentiel d'innovation régional, pour déverrouiller et accélérer la transition de chaque système clé;
- b) élaborer une vision commune de l'avenir de la région en fixant des priorités collectives pour le changement transformateur, conformément aux visions et stratégies;

- c) établir le processus et la gouvernance des stratégies RIS3, garantir la participation et l'appropriation en veillant à la disponibilité de niches protégées:
 - i) protéger l'innovation des préférences générales liées à l'économie, aux infrastructures et aux consommateurs en créant des espaces protégés dans les villes et les régions,
 - ii) favoriser l'innovation en accompagnant les processus d'apprentissage, en structurant les attentes et en soutenant les processus de mise en réseau,
 - iii) fournir un cadre propice à l'innovation en redéfinissant les règles du jeu et réformer les institutions qui influencent les critères de performance dominants;
- d) définir les priorités en matière d'innovation conformément au programme de transition au niveau du système pour tous les objectifs, en évaluant les meilleures options, en cartographiant leurs incidences et en les classant en conséquence;
- e) définir une palette de politiques, une feuille de route et un plan d'action cohérents.

2. Lors de la mise en œuvre des stratégies RIS3, il convient de garantir l'**expérimentation** (essai concernant les performances techniques, les marchés, les préférences des consommateurs et l'acceptation sociale, sondages et apprentissage) ainsi que l'«innovation ouverte», qui cible les entreprises, les universités et l'industrie, mais associe également les utilisateurs, la société civile, les communautés et d'autres acteurs en tant que participants actifs.

6. Soutien au déploiement et abandon progressif

Une intensification est nécessaire pour déployer et généraliser les solutions innovantes ainsi que pour remplacer à grande échelle les solutions non durables existantes.

Le déploiement de nouvelles technologies et pratiques nécessite le recours à une combinaison d'instruments d'action susceptibles de conférer des avantages aux solutions durables et de supprimer les avantages systémiques dont bénéficient les technologies actuelles. Un grand nombre de ces instruments d'action ne sont toutefois pas du ressort des autorités de gestion. La politique de cohésion doit être complémentaire d'autres instruments d'action et être utilisée lorsqu'il n'existe pas d'instrument pour atteindre les résultats souhaités, ou lorsque les instruments existants sont insuffisants pour y parvenir. En raison de l'importance de cette palette plus large de politiques, une coopération étroite entre les institutions publiques est nécessaire pour garantir l'efficacité et l'efficacités de l'utilisation des fonds de l'UE.

Les subventions dommageables à l'environnement font partie des avantages systémiques dont bénéficient les technologies en place. L'abandon progressif de ces technologies entraîne l'exclusion du financement de l'UE des opérations qui favorisent le statu quo et risquent de mener à un verrouillage. En outre, le processus d'abandon progressif nécessite une évaluation des éléments sociaux, économiques, culturels et réglementaires, ainsi que des éléments liés au réseau et aux infrastructures, qui, plus généralement, entravent le déploiement des nouvelles technologies.

Outre la coordination avec d'autres sources nationales et de l'UE, le financement privé devrait également apporter une contribution importante. Les subventions publiques ne devraient être accordées que dans la mesure où elles offrent un retour social sur investissement. Les instruments financiers devraient être utilisés dans la mesure du possible. Pour les nouvelles technologies, le rôle des instruments d'atténuation des risques est essentiel.

Toutefois, le financement public pour le déploiement des technologies est devenu encore plus important compte tenu de la crise économique déclenchée par la pandémie de COVID-19, car il est probable que les financements privés seront moins accessibles. Le plan de relance pour l'Europe vise à faire en sorte que les investissements verts soient le moteur de la reprise économique, créant des emplois et stimulant la croissance économique. Des fonds nationaux supplémentaires peuvent être mis à disposition à la suite de la suspension des règles budgétaires de l'UE. Dans le secteur de l'énergie, la compétitivité des énergies renouvelables et la rentabilité des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique sont entravées par la faiblesse des prix des combustibles fossiles consécutive à la crise, ce qui ne fait que souligner le rôle important du financement public dans la promotion de ces technologies.

Principes relevant des bonnes pratiques

1. Élaborer des cadres d'action appropriés pour éliminer les obstacles non financiers à l'investissement dans des solutions durables (par exemple obstacles liés à l'information, obstacles liés aux infrastructures, subventions dommageables en faveur des technologies en place, règles d'accès au marché, etc.) pour chaque système d'approvisionnement (par exemple, denrées alimentaires, transports, énergie).
2. Élaborer des instruments nationaux appropriés pour éliminer les obstacles financiers au déploiement de solutions durables (par exemple coûts d'investissement élevés, risque élevé, etc.) pour les systèmes d'approvisionnement concernés.

3. Déterminer les déficits de financement par rapport au financement nécessaire pour atteindre les objectifs en matière d'économie à faibles émissions de carbone, d'économie circulaire et de biodiversité pour chaque système d'approvisionnement.

4. Définir et mettre au point des modes de financement appropriés pour combler les déficits de financement grâce aux fonds de la politique de cohésion, en tenant compte de la maturité technologique et des possibilités de génération de recettes ou de réduction des coûts.

7. Soutenir une transition juste

La notion de transition juste correspond à l'idée selon laquelle le processus de transition vers une économie plus verte doit être ouvert à toutes les parties prenantes, et les coûts sociaux et sur l'emploi que la transition entraîne inévitablement doivent être partagés par tous. Dans le contexte du pacte vert pour l'Europe, la transition vers une économie circulaire et neutre pour le climat ne peut être couronnée de succès que si toutes les régions peuvent bénéficier de la transformation et que personne n'est laissé pour compte. La crise provoquée par la pandémie de COVID-19 ne fera qu'exacerber les défis posés par une transition juste, et la politique de cohésion peut jouer un rôle à cet égard.

La Commission a proposé un mécanisme pour une transition juste, comprenant un Fonds pour une transition juste, afin d'apporter une aide ciblée aux régions les plus touchées par la transition, en vue de leur diversification économique et de leur reconversion. Toutefois, la notion de transition juste et équitable doit également être intégrée dans la programmation des autres fonds relevant de la politique de cohésion, y compris en ce qui concerne l'innovation et le déploiement de nouvelles solutions. Les instruments d'action en faveur d'une transition juste peuvent inclure des instruments de politique industrielle (par exemple le soutien à l'élaboration de nouveaux modèles économiques et le soutien à la diversification des activités), des programmes d'aide à l'adaptation de la main-d'œuvre de grande envergure et créatifs (par exemple la reconversion) et une protection sociale ou des «filets de sécurité» solides.

Le financement de la politique de cohésion doit être guidé par des plans territoriaux de transition juste (PTTJ), qui sont nécessaires pour accéder au Fonds pour une transition juste. Le financement doit se concentrer sur les régions subissant l'incidence négative de la transition et sur le développement intégré de ces régions, notamment par le financement de la reconversion et des interventions sur le marché du travail, des investissements locaux dans les secteurs de croissance et les technologies à faible intensité de carbone, des stratégies de recherche et d'innovation, des plans locaux de diversification économique, des investissements ciblés dans les infrastructures et la remise en culture des environnements locaux.

Plus généralement, la notion de transition juste doit être intégrée dans toutes les activités relevant de la transition, y compris dans l'innovation et le déploiement de nouvelles solutions. Par exemple, l'intensification des investissements dans les énergies renouvelables peut inclure des projets à petite échelle gérés par les communautés, ce qui aura une incidence sur les avantages que ces communautés en tireront.

Principes relevant des bonnes pratiques

Élaboration d'un PTTJ: le PTTJ est un outil approprié pour regrouper les différents éléments du cadre stratégique global en une approche cohérente. Les étapes de l'élaboration d'un PTTJ pour une économie neutre pour le climat sont les suivantes:

- 1) recenser les territoires les plus touchés par le processus de transition sur la base du plan national en matière d'énergie et de climat, de la stratégie à long terme ou d'autres documents stratégiques pertinents liés, par exemple, à la biodiversité ou à l'économie circulaire. Ces territoires peuvent être des villes, des régions, mais aussi un État membre entier pour les incidences qui ne sont pas différenciées sur le plan territorial. En l'espèce, la politique de cohésion met l'accent sur les régions;

- 2) évaluer les défis liés à la transition sur la base des incidences sociales, économiques et environnementales de la transition vers une économie neutre pour le climat, verte et circulaire. Déterminer le nombre d'emplois touchés et de pertes d'emplois ainsi que les autres incidences sociales, de même que les besoins et objectifs en matière de développement liés à la transformation résultant, par exemple, de l'arrêt d'activités à forte intensité de gaz à effet de serre dans ces territoires;
- 3) élaborer une stratégie de transition, en veillant à la cohérence avec d'autres visions, stratégies et plans nationaux, régionaux ou territoriaux, et en tenant compte du potentiel régional et des grandes tendances;
- 4) déterminer les moyens d'action nécessaires pour mettre en œuvre une transition juste, y compris l'intégration des aspects liés à la transition juste dans toutes les politiques pertinentes;
- 5) déterminer les besoins de financement, y compris le soutien du Fonds et du mécanisme pour une transition juste, du Fonds européen de développement régional, du Fonds de cohésion et des instruments de financement nationaux, ainsi que le financement du secteur privé, pour remédier aux incidences sociales, économiques et environnementales auxquelles d'autres instruments ne permettent pas de remédier;
- 6) élaborer un plan d'action pour mettre en œuvre la stratégie, définir les tâches et les délais;
- 7) recenser les besoins en matière de gouvernance, y compris le suivi et l'évaluation ainsi que les organismes responsables.

8. Approches territoriales

Les régions et les territoires au sein d'une même région présentent des situations économiques, sociales et environnementales de départ différentes. Les régions se distinguent également du point de vue des défis auxquels elles sont confrontées et de leur potentiel de développement local; elles seront donc touchées différemment par les transitions et devront elles-mêmes mettre le soutien en œuvre de manière différente.

Les autorités de gestion doivent guider les transitions régionales et locales, tout en garantissant une souplesse suffisante pour tenir compte des circonstances locales et régionales. Les stratégies territoriales intégrées sont particulièrement pertinentes pour assurer les transitions vers la durabilité au niveau local, étant donné qu'elles reposent sur une approche stratégique et participative, permettent de réaliser des interventions de manière intégrée et s'appuient sur les connaissances et capacités locales.

Les villes, les zones urbaines-rurales fonctionnelles ainsi que les zones rurales et les régions charbonnières en particulier requièrent des approches spécifiques, que la politique de cohésion peut prendre en charge.

Les **zones urbaines** sont des lieux où se concentrent la population et l'activité économique. Elles sont aussi, de manière disproportionnée, les lieux où se font sentir les effets positifs de la mondialisation, comme l'immigration de travailleurs hautement qualifiés, bien qu'elles puissent être perdantes si elles ne sont pas en mesure de tirer parti des tendances mondiales. Si les villes sont généralement les gagnantes d'un monde de plus en plus multipolaire, toutes les villes n'en tirent pas profit. Dans le même temps, on observe dans les villes une concentration d'incidences négatives sur l'environnement (y compris les embouteillages, la pollution et une forte pression sur les ressources naturelles), ce qui constitue un argument de poids en faveur des transitions vers la durabilité. C'est la raison pour laquelle les villes ont souvent fait l'objet d'études dans ce domaine et un certain nombre de manuels et de documents d'orientation sont disponibles pour mettre en œuvre les transitions vers la durabilité en milieu urbain. En particulier, le nouvel instrument de la politique de cohésion, l'initiative urbaine européenne, constituera un outil important pour apporter un soutien à la mise en œuvre des transitions vers la durabilité, étant donné qu'il met l'accent sur l'innovation et l'expérimentation urbaines, ainsi que sur le renforcement et le partage des capacités et des connaissances en vue d'améliorer les politiques urbaines.

Les **zones rurales** sont souvent confrontées aux multiples défis liés au vieillissement (et parfois à la diminution) de la population, à des performances économiques moindres, à des niveaux de ressources humaines inférieurs, à un accès plus limité à certains marchés ou services et à des taux de pauvreté plus élevés. La pandémie de COVID-19 touche les agriculteurs, les entreprises et les communautés dans les zones rurales d'une manière particulière. Néanmoins, les zones rurales peuvent trouver leurs propres voies de transition, spécifiques à leurs territoires, s'appuyant sur les atouts locaux tels qu'une part élevée de biosecteurs et de services écosystémiques. En outre, certaines approches participatives et communautaires recèlent un potentiel considérable dans les zones rurales, en raison de connexions personnelles plus développées, ce qui peut contribuer à faire en sorte que les transitions ne soient pas perçues comme imposées de l'extérieur dans les zones rurales, mais qu'elles s'appuient sur des initiatives locales et sur des concepts et potentiels de développement territoriaux.

Il convient par conséquent de prendre en considération dans les transitions l'interaction entre les zones rurales et urbaines, en mettant l'accent sur les zones fonctionnelles, étant donné que les zones rurales et urbaines sont des espaces interdépendants sur les plans économique, social et environnemental. D'une part, les zones rurales subissent souvent les externalités négatives de la demande urbaine, qui échappent à leur contrôle. D'autre part, les zones rurales sont nécessaires au fonctionnement des zones urbaines, les secondes dépendant des premières pour couvrir leurs besoins en services écosystémiques tels que l'alimentation, l'eau, l'énergie, les matières premières, etc.

Des territoires spécifiques comme les **régions charbonnières** sont en première ligne de la transition vers une économie neutre pour le climat dans l'UE, étant donné qu'il s'agit des régions où les incidences sociales et économiques potentiellement négatives de la transition se feront sentir en premier, y compris des pertes d'emplois potentielles dans les activités charbonnières et les secteurs en aval. La fin de l'exploitation du charbon, qu'elle soit planifiée ou qu'elle soit la conséquence de la hausse des prix du carbone, devient le premier test à grande échelle pour le volet «abandon progressif» des transitions vers la durabilité en Europe. Le défi consistant à concilier différents intérêts dans le contexte des transitions dans les régions charbonnières et à amener les parties prenantes à soutenir le changement ou, à tout le moins, à ne pas s'y opposer servira de point de référence pour les futures opérations d'abandon progressif dans le cadre des transitions vers la durabilité. L'abandon progressif du charbon est à la fois un défi national lié à la décarbonation, à la sécurité énergétique et aux prix de l'énergie, et un défi régional en matière d'emploi, de moyens de subsistance et de restructuration économique. L'UE a reconnu l'importance de ce défi et soutient les transitions par l'intermédiaire de la plateforme sur les régions minières et les régions à forte intensité de carbone (plateforme pour les régions charbonnières en transition) et, plus généralement, du Fonds pour une transition juste.

La coopération peut jouer un rôle essentiel pour soutenir les transitions vers la durabilité, en permettant aux acteurs concernés de relever conjointement bon nombre de défis et de tirer parti ensemble des possibilités qui s'offrent à eux. En tant que parties intégrantes de la politique de cohésion, l'initiative concernant les zones frontalières Interreg et les stratégies macrorégionales de l'UE fournissent un cadre pour la mise en œuvre d'actions conjointes et d'échanges sur les politiques entre les acteurs nationaux, régionaux et locaux de différents États membres et des pays du voisinage.

9. Intégrer la durabilité dans les programmes et projets

La dernière dimension abordée par la présente boîte à outils se concentre sur l'intégration horizontale des considérations environnementales dans l'ensemble des investissements relevant de la politique de cohésion, y compris ceux qui n'ont pas été spécifiquement mentionnés dans les sections précédentes. Afin de renforcer le soutien en faveur des transitions vers la durabilité, il convient de tenir compte, à tous les stades et à tous les niveaux de la mise en œuvre de la politique de cohésion, de considérations liées au changement climatique, à l'utilisation des ressources et à la biodiversité, dans les programmes et les projets.

Cette «intégration» est conforme au principe du développement durable, qui constitue un objectif fondamental des traités de l'UE déjà mis en avant dans la politique de cohésion 2014-2020, et au principe plus récent de «ne pas nuire» énoncé dans le pacte vert pour l'Europe.

Parmi les instruments importants permettant d'améliorer les performances environnementales de la politique de cohésion figurent l'affectation des fonds et le suivi des dépenses en faveur du climat, la protection des infrastructures contre les effets du changement climatique, les critères de sélection et d'exclusion des projets, le suivi des réalisations et résultats environnementaux, ainsi que le partenariat et l'assistance technique.

Les autorités de gestion peuvent aller au-delà des exigences réglementaires et faire preuve d'une plus grande ambition en ce qui concerne l'intégration de la durabilité. Cela peut contribuer à éviter les incidences négatives, y compris pour les investissements qui ne visent pas principalement l'innovation, l'introduction progressive de solutions de remplacement durables ou la reconfiguration, qui étaient au cœur des précédentes sections de la présente boîte à outils.

Principes relevant des bonnes pratiques

Augmenter le financement en faveur de l'environnement et du climat:

- atteindre et dépasser les objectifs en matière de concentration thématique;
- atteindre et dépasser les objectifs en matière d'affectation des fonds pour l'objectif stratégique n° 2 (OS2);
- recourir aux marchés publics écologiques.

Limiter les incidences négatives du financement sur l'environnement:

- procéder à une évaluation environnementale stratégique des programmes
- procéder à l'évaluation des incidences sur l'environnement de tous les projets susceptibles d'avoir des incidences négatives;
- respecter les hiérarchies environnementales dans la programmation et les appels à projets;
- appliquer aux projets des mesures de protection contre les effets du changement climatique et de protection de la biodiversité, au moyen des critères de sélection;
- limiter ou éviter les dépenses en faveur de solutions dommageables à l'environnement lorsque des solutions de remplacement sont disponibles, en appliquant des listes négatives pour les investissements qui sont exclus du financement;
- appliquer des outils permettant d'évaluer l'incidence nette des programmes (Necater ou CO2MPARE, par exemple) et compenser les incidences négatives;
- intégrer les considérations environnementales dans les critères de sélection des projets.

Partenariats et institutions:

- associer les partenaires environnementaux ainsi que les acteurs du changement, les partisans du changement et les connecteurs à la préparation et à la mise en œuvre des programmes;
- fournir une assistance technique aux partenaires environnementaux et sociaux;
- créer des institutions spécialisées pour faciliter une mise en œuvre des programmes et une élaboration des projets respectueuses de l'environnement (par exemple pour la mise en œuvre des évaluations des incidences sur l'environnement et des évaluations environnementales stratégiques, l'élaboration de critères de sélection des projets, etc.).

Surveiller les incidences sur l'environnement et la contribution des programmes aux transitions vers la durabilité:

- évaluer les incidences environnementales positives des interventions dans le domaine de l'environnement et du climat (OS2);
- évaluer les incidences négatives du financement sur l'environnement;
- évaluer la contribution des programmes aux transitions vers la durabilité au moyen d'indicateurs pertinents;
- appliquer des plans d'évaluation souples et itératifs, assurer un retour d'information dans la prise de décision et appliquer une gouvernance adaptative.

10. En résumé: un programme de transformation adapté à différentes situations de départ

Les principes clés pour traduire le pacte vert pour l'Europe dans les futurs programmes de la politique de cohésion sont les suivants:

- > élaborer une vision à long terme et déterminer des voies pour y parvenir;
- > mettre en place un système de gouvernance proactif pour gérer la transition;
- > soutenir l'innovation afin de mettre au point des solutions durables;
- > soutenir le déploiement de l'innovation et abandonner progressivement les pratiques non durables;
- > assurer une transition juste afin que la transformation profite à tous;
- > appliquer des approches territoriales spécifiques (par exemple pour les villes, les zones rurales, les régions charbonnières);
- > intégrer la durabilité dans les programmes et projets.

Comment prendre contact avec l'Union européenne?

En personne

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition. Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: https://europa.eu/european-union/contact_fr

Par téléphone ou courrier électronique

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez prendre contact avec ce service:

— par téléphone:

- via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
- au numéro de standard suivant: +32 22999696;

— par courrier électronique via la page https://europa.eu/european-union/contact_fr

Comment trouver des informations sur l'Union européenne?

En ligne

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr

Publications de l'Union européenne

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse <https://op.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (https://europa.eu/european-union/contact_fr).

Droit de l'Union européenne et documents connexes

Pour accéder aux informations juridiques de l'Union, y compris à l'ensemble du droit de l'UE depuis 1952 dans toutes les versions linguistiques officielles, consultez EUR-Lex à l'adresse suivante: <http://eur-lex.europa.eu>

Données ouvertes de l'Union européenne

Le portail des données ouvertes de l'Union européenne (<http://data.europa.eu/euodp/fr>) donne accès à des ensembles de données provenant de l'UE. Les données peuvent être téléchargées et réutilisées gratuitement, à des fins commerciales ou non commerciales.



Office des publications
de l'Union européenne